



Photos : Franck Renard

Sauvons le gypaète barbu

www.parc-du-vercors.fr

APPEL DE FONDS

Opération de réintroduction menée par le Parc naturel régional du Vercors

Autrefois répandu dans tous les massifs montagneux de l'Europe méridionale, le gypaète a vu se réduire de façon drastique son aire de répartition depuis le XIX^{ème} siècle.

Aujourd'hui il est considéré comme le rapace le plus menacé d'Europe.

Soutenez notre action de préservation de la biodiversité en parrainant les trois poussins qui vont être mis en milieu naturel.

En contribuant à cette campagne vous devenez éco-citoyen du patrimoine naturel mondial.

Vous pourrez suivre ses déplacements durant toute une année car il sera équipé d'un GPS ou encore, vous pourrez l'observer planer sur les hauteurs du Vercors.

Le Vercors pourrait devenir le premier massif à abriter les 4 vautours que l'on rencontre en Europe.



Vous souhaitez faire un don au profit de l'opération de sauvegarde des gypaètes barbuis

1. Choisir le montant de votre don * 5 euros / 10 euros / 15 euros / 20 euros / 30 € / autre montant...

2. Envoyer votre don, soit :

- par chèque établi à l'ordre du trésor public à adresser au
Parc naturel régional du Vercors 255, chemin des Fusillés 38 250 Lans-en-Vercors
- en numéraire à déposer à la maison du
Parc à Lans-en-Vercors, une urne est prévue à cet effet.

Vous recevrez un certificat de parrainage et un autocollant Gypaète.

Si vous souhaitez une attestation de don vous pouvez l'obtenir sur simple demande.

Un grand merci pour votre geste.

Vous pouvez en savoir plus sur le gypaète en lisant le dernier journal du Parc n° 57 téléchargeable ici : <http://www.parc-du-vercors.fr/verconnaissances/publications.html>

Attestation de don.....

Soutien à la préservation de la biodiversité

Réintroduction du Gypaète barbu

Ce document atteste du don généreusement réalisé par une personne physique ou morale au bénéfice du Parc Naturel Régional du Vercors en vue de la réintroduction du Gypaète barbu. Il décrit de plus la répartition et l'utilisation possible des dons dans le cadre de ce parrainage, afin de clarifier la démarche du Parc vis-à-vis de ses donateurs.

Identification du bénéficiaire

Nom de l'organisme : **Parc Naturel Régional du Vercors**

Statut juridique : Syndicat Mixte

Adresse : 255, chemin des Fusillés - 38 250 LANS EN VERCORS

Nom du responsable : Danièle PIC, Présidente du Parc.

Coordonnées : benoit.betton@pnr-vercors.fr ☎ alexandra.couturier@pnr-vercors.fr - 04 76 94 38 26

Identification du donateur

Nom du donateur :

Numéro SIREN (si personne morale) :

Nom du responsable (si personne morale) :

Adresse postale:

Adresse Email :

Coordonnées téléphoniques :

Montant du don : €

Modalités d'utilisation du don

- Le don concerne un programme spécifique
- Le Parc du Vercors s'engage à n'utiliser le don que dans le cadre strict dudit programme cité ci-dessus
- La structure morale de Parc du Vercors se porte garante de la bonne utilisation de ces dons et du respect de l'éthique du développement.
- Le don est désintéressé et ne donne droit à aucune contrepartie pour le donateur vis-à-vis des services offerts par le Parc du Vercors.

Le bénéficiaire ou son représentant reconnaît avoir reçu au titre des versements, la somme de€ en chèque / en espèce (*barrer la mention inutile*).

Lieu :

Date :

Signature du donateur

Signature du Régisseur de recette